

CHAMPIONNATS DE CORSE INDIVIDUELS JEUNES

Qualificatifs pour les championnats de France des Jeunes

REGLEMENT

1. GENERALITES

Les finales des championnats de Corse individuels jeunes sont organisées chaque saison durant le début mars.

Les tournois « zones qualificative » doivent être obligatoirement joués entre janvier et février. La licence fédérale est obligatoire.

Tout joueur, français ou étranger scolarisé, licencié à la Ligue Corse et qualifié lors des tournois « Qualificatifs » peut participer à titre individuel dans sa catégorie d'âge.

La Direction des Jeunes de la Ligue Corse confie l'organisation de ce championnat à un ou plusieurs organisateurs qui sont tenus de respecter le cahier des charges.

1.1 STRUCTURE

Le championnat de Corse comporte deux niveaux de compétitions : les tournois « zones qualificatives » et les finales des championnats de Corse **qui permet de se qualifier pour les championnats de France Jeunes.**

Les tournois « zones qualificatives » sont organisés par les clubs sous la responsabilité du Directeur Technique de la Ligue.

1.2 CATEGORIES

Le championnat de Corse comprend 10 catégories :

Minimes filles et Minimes mixtes moins de 16 ans au 1^{er} janvier 2020

Benjamines et Benjamins mixtes moins de 14 ans au 1^{er} janvier 2020

Pupillettes et Pupilles mixtes moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2020

Poussines et Poussins mixtes moins de 10 ans au 1^{er} janvier 2020

Petites poussines et Petits poussins mixtes moins de 8 ans au 1^{er} janvier 2020

Au niveau « zones qualificatives », les filles ont le droit de choisir la catégorie fille ou mixte.

Les changements de catégorie ne sont pas admis par la suite.

2. TOURNOIS QUALIFICATIFS

2.1 GENERALITES

Tout joueur français, ou étranger scolarisé, licencié en Corse peut participer à ces tournois. La seule condition est d'être licencié A ou B dans un club de la zone qualificative.

Un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'à un seul tournoi qualificatif. Les droits d'inscription sont gratuits.

2.2 LES TOURNOIS ZONES QUALIFICATIVES

Ces tournois au nombre de 9 sont divisés par zone géographique

AJACCIO : Pour les enfants licenciés à l'Echecs Club Ajaccien et scolarisés à Ajaccio.

GRAND AJACCIO : Pour les enfants licenciés à l'Echecs Club Ajaccien et scolarisés dans la communauté du pays ajaccien

BASTIA : Pour les enfants licenciés au Corsica Chess Club de Bastia et scolarisés à Bastia.

GRAND BASTIA : Pour les enfants licenciés au Corsica Chess Club ou au Club d'Echecs de Casinca et scolarisés dans la région de Furiani, Biguglia, Lucciana, Vescovato, Casinca.

NEBBIO : Pour les enfants licenciés à la Tour du Nebbiu et scolarisés dans la région du Nebbio.

CENTRE CORSE : Pour les enfants licenciés à I Scacchi di u Centru et scolarisés dans cette région.

BALAGNE : Pour les enfants licenciés au Balagna Chess Club et scolarisés dans la région de Balagne.

COSTA SERENA : Pour les enfants licenciés au club d'échecs à l'Echecs Club du Fiumorbu et scolarisés dans à Bravone, Aleria, Ghisonaccia, Prunelli, Travo.

PORTO-VECCHIO : Pour les enfants licenciés à « Scacchera 'llu Pazzu » et scolarisés dans la région de Porto-Vecchio et de l'extrême Sud Corse.

2.3 LES CATEGORIES

Un tournoi est organisé pour chaque catégorie d'âge et de sexe.

En cas d'insuffisance des effectifs (à l'appréciation de l'arbitre du tournoi en accord avec le responsable des jeunes de la ligue), les garçons et filles d'une même catégorie d'âge pourront être regroupés en un seul tournoi. Dans ce cas, le classement du tournoi est commun à tous ses participants, mais les listes de qualifiés pour les finales des championnats de Corse sont établies séparément.

2.4 NOMBRE DE RONDES ET CADENCES

Le nombre de rondes à respecter est dans la mesure du possible, celui préconisé par le règlement de la Fédération Française des Échecs. Les cadences :

En Petit-poussin (U8 et U8F) -Poussin (U10 et U10F) : minimum 15 min + 5 sec. /coup

En Pupille (U12 et U12F)-Benjamin (U14 et U14F) -Mininime (U16 et U16F) : minimum 25 min + 10 sec. /coup.

2.5 RESULTATS

Les directeurs des tournois qualificatifs des Jeunes fournissent, au plus tard avant le 15 février, les résultats dans chaque catégorie sur imprimé ou fichier informatique fourni par la ligue.

3. CHAMPIONNAT DE CORSE

3.1 QUALIFICATIONS ET QUOTAS

Les tournois d'Ajaccio, du Grand Ajaccio, Bastia, Grand Bastia, Nebbio, Centre Corse, Balagne, Porto-Vecchio et Costa Serena sont les compétitions qualificatives. Chaque tournoi qualificatif a droit, dans tous les cas, à un qualifié.

Le nombre de qualifiés en supplément est calculé en tenant compte du pourcentage de licenciés A des zones qualificatives, par rapport au nombre de licenciés A de la Ligue Corse au **31 août de la saison écoulée**, dans la catégorie concernée.

Pour la catégorie mixte, on prend en compte le nombre de licenciés masculins seulement. En cas d'un désistement d'un qualifié pour la finale du championnat de Corse, la commission du Pôle compétition de la ligue est habilitée à repêcher un remplaçant. Les critères de sélection sont les suivants :

- Potentiel de l'enfant : Progression lors de la saison en cours, année dans sa catégorie d'âge.
- Résultats dans les différents tournois
- Elo
- Motivation et investissement de l'enfant.

Les litiges sont réglés par le Directeur Technique de la Ligue.

	BASTIA	GRANDE BASTIA	NEBBIU	PORTI VECHJU	AJACCIU	GRANDE AIACCIU	CENTRU GOLU	BALAGNA	COSTA SERENA	TOTAL
MinF	1	1	1	1	2	1	1	1	1	10
MinM	5	1	1	1	4	1	1	1	1	16
BenF	3	1	1	1	5	2	1	1	1	16
BenM	5	1	1	3	6	1	1	1	3	22
PupF	4	1	1	1	4	3	1	1	4	20
PupM	6	1	1	3	6	3	1	1	4	26
PouF	3	1	1	2	3	3	1	2	6	22
PouM	7	1	1	3	5	4	2	2	5	30
PpoF	3	1	1	2	3	2	2	2	2	18
PpoM	5	1	1	4	4	3	2	2	4	26
										206

3.2 REGLES

Les catégories benjamins, benjamines, minimes, minimes filles, pupilles, pupilles filles jouent à la cadence de 50 min+10s, sur deux jours.

Les catégories petits poussins, petites poussines, poussins, poussines jouent à la cadence de 25 min + 10s. sur une journée.

L'appariement du championnat se fera au système suisse intégral. Si le nombre de participants est inférieur à 7, le championnat se jouera, si possible en toute ronde ou sous forme de match entre les joueurs concernés.

3.3 CLASSEMENTS

Les classements dans chaque groupe sont établis au total des points.

Gain = 1 point Nulle = ½ point Défaite = 0 point

Si deux joueurs ou plus sont ex aequo pour le titre, il sera organisé un match de Blitz aller/retour de 3 minutes + 2 secondes entre eux.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un Blitz « mort subite » (5 minutes pour les blancs avec obligation de gagner et 4 minutes pour les noirs).

Pour les autres, le départage se fait dans l'ordre :

1. le Buchholz tronqué
2. le Buchholz
3. la performance

Tous les autres cas sont réglés par le Directeur des Jeunes de la ligue corse.

3.4 ARBITRAGE

La Direction Régionale d'Arbitrage nomme, sur proposition de l'organisateur ou à défaut du Directeur Technique, l'arbitre principal du Championnat de Corse.

Un arbitre par tournoi, est obligatoire pour les deux jours du championnat de Corse.

3.5 TITRES DE CHAMPIONS DE CORSE

Les Titres de champions de Corse sont attribués aux vainqueurs de leurs catégories.

Les champions de Corse sont qualifiés prioritairement pour les championnats de France des Jeunes.

4. QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

4.1 QUALIFIES D'OFFICE

Sont qualifiés pour les Championnats de France U16 (minimes), U14 (benjamins), U12 (pupilles), U10 (poussins) et U8 (petits poussins) :

- les joueurs changeant de catégorie ayant marqué au moins 6,5/9 dans le championnat précédent.
- les joueurs ne changeant pas de catégorie et ayant marqué au moins 6/9 dans le championnat précédent.
- les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre (FFE ou FIDE) de la nouvelle saison :
 - 2100 pour les U16 (minimes), 1850 pour les U16F (minimes Filles) ;
 - 2000 pour les U14 (benjamins), 1750 pour les U14F (benjamines) ;
 - 1800 pour les U12 (pupilles), 1500 pour les U12F (pupillettes) ;
 - 1600 pour les U10 (poussins), 1350 pour les U10F (poussines) ;
- un joueur par tournoi choisi par l'organisateur.
- le premier et la première de chaque catégorie des Open A et B de la saison précédente.

La qualité de qualifié d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le 1er décembre de la saison en cours ; à défaut, la qualification d'office est annulée.

Si les qualifiés d'office, via leur Elo ou leurs résultats lors du championnat précédent, participent aux phases qualificatives départementales et des zones interdépartementales, ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés.

4.2 PLACES QUALIFICATIVES

Le nombre de qualifiés en supplément est calculé en tenant compte du nombre de licenciés des ligues au 31 août de la saison précédente, dans la catégorie concernée (pour la catégorie mixte, on prend en compte le nombre de licenciés masculins).

Les places qualificatives sont attribuées en fonction du système de départage indiqué en début de tournoi dans le règlement intérieur du championnat de Corse individuel jeune (Buchholz tronqué, Buchholz puis

performance Pour le championnat de France 2020, le nombre de places qualificatives pour la Ligue Corse est le suivant :

Petit poussin (U8) : 10
Poussin(U10) : 9
Pupille (U12) : 6
Benjamin (U14) : 4
Minime (U16) : 4

Petite- poussine (U8F) : 6
Poussine (U10F) : 8
Pupille fille (U12F) : 5
Benjamine (U14F) : 3
Minime Fille (U16F) : 3

4.3 QUALIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

A titre très exceptionnel, sur dossiers argumentés et présentés exclusivement par les Ligues, le Président de la Commission Nationale des Jeunes peut accorder quelques places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières (raisons médicales, mutation des parents) les ayant empêchés de tenter de se qualifier via la procédure des tournois départementaux puis tournois ligues.